



Commune de
Prix-lès-Mézières

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS « NOEL A PRIX-LES-MEZIERES »

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La municipalité de Prix-les-Mézières, organise un concours de dessin.
Les participants pourront remettre leur dessin jusqu'au 31 décembre 2020.

Le jury, composé des membres de la commission animation social, se réunira le **4 janvier 2021**.

Les membres de la Commission dont un enfant ou un parent participe au concours, ne pourront être juge pour la catégorie concernée.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Il s'agit de réaliser un dessin sur du papier au format A4 ayant pour thème : Noël dans la commune.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux enfants et adultes de Prix-les-Mézières.

Les participants sont répartis en 4 catégories d'âges :
4-8 ans / -8-12 ans / 12-16 ans/16 ans et adultes.

Chaque participant devra noter au verso de son dessin : son nom, prénom, date de naissance, téléphone et mail et remettre sa production en mairie.

Une fois remis, le dessin ne pourra pas être échangé, un seul dessin accepté par participant.

Ne seront pris en compte que les dessins reçus au plus tard le 31 décembre 2020.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Chaque participant recevra un petit lot. Les 3 plus beaux dessins par catégorie se verront récompensés avec des lots en rapport avec l'objet du concours.

ARTICLE 5 : REMISE DES LOTS

La remise des prix se fera courant janvier sur invitation à la mairie.

Si les gagnants ne peuvent être présents, ils seront avertis par téléphone ou mail et le lot sera conservé et pourra être récupéré à la mairie.

ARTICLE 6: UTILISATION DES DESSINS

Chaque participant, s'il le souhaite, pourra récupérer sa production après la remise des prix.

Droit d'auteur et d'image :

En acceptant le règlement, chaque participant autorise l'utilisation de son dessin dans tout support de communication de la Mairie de Prix-lès-Mézières.

ARTICLE 7 :

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 8 :

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 9 :

Le présent règlement sera affiché en Mairie et mis en ligne sur le site prix-les-mezieres.fr.